

Québec, le 4 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 juin 2011, le député de Berthier déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'exiger du ministère de la Santé et des Services sociaux qu'il apporte rapidement des solutions durables et concrètes dans le secteur de Brandon concernant la perte de services de première ligne médicale et la diminution des services ambulanciers.

Le secteur de Brandon a effectivement connu une perte en effectifs médicaux au cours des dernières années, faisant en sorte que plusieurs citoyens se retrouvent sans médecin de famille. Les services de première ligne médicale offerts à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon reposent actuellement sur huit médecins de famille, dont trois pratiquent au centre local de santé communautaire et cinq autres sont répartis dans trois cabinets privés.

En fonction des besoins de la population, le plan régional en effectifs médicaux a été ajusté à la hausse pour l'année 2011. De plus, un forfait d'installation a été attribué à la municipalité régionale de comté de D'Autray afin d'attirer de nouveaux médecins de famille.

En dépit de ces ajustements et d'un recrutement régional de 19 nouveaux médecins, aucun de ces médecins ne devrait malheureusement s'installer à Saint-Gabriel pour l'année 2011.

... 2

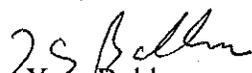
Les efforts se poursuivent afin de recruter de nouveaux médecins de famille pour ce secteur. Des discussions sont entreprises avec les médecins présents dans la ville afin de les inciter à former un groupe de médecine de famille et ainsi améliorer la capacité de ce milieu à attirer de nouveaux médecins.

En ce qui concerne les services ambulanciers, un réaménagement des heures allouées à Ambulance St-Gabriel a effectivement eu lieu en 2008. Il a permis la transformation de l'horaire de faction en horaire à l'heure résolvant ainsi le problème de recrutement et de rétention de personnel exprimé par la firme.

Lors de l'exercice annuel 2009-2010 d'appréciation de la charge de travail, l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière a classé la zone ambulancière du secteur de Brandon au troisième rang sur dix en termes de priorité de rehaussement de service. Selon les chiffres fournis par l'Agence, le taux d'occupation des ressources de cette entreprise se situe à 35,4 % des heures totales autorisées. Au niveau provincial, cette zone ne figure pas dans les zones nécessitant un rehaussement prioritaire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 11-MS-01705-01